

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 012-3896/18/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'Association RETIS (le Réseau Français des Technopôles, Pépinières et Incubateurs) pour les Technopôles Marseille Provence à Château-Gombert et le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée et paiement des cotisations 2018

MET 18/7421/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée sont des membres fondateurs du réseau "RETIS", qui regroupe depuis plus de 20 ans l'ensemble des acteurs français composant la chaîne de valeur de l'innovation : 32 Incubateurs, 28 Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation, 5 Pôles de compétitivité et 43 Technopôles.

Les objectifs du réseau RETIS, matérialisés au travers de l'association loi 1901 éponyme, sont :

- D'accompagner et mobiliser ses membres au profit du partage des bonnes pratiques en matière d'accompagnement des entreprises innovantes.
- D'être force de proposition auprès des Ministères pour faire valoir les attentes des acteurs des politiques locales d'innovation et de développement économique.
- De professionnaliser les membres du réseau, par le biais de formation de leurs équipes d'accompagnants.
- De mobiliser l'expertise des ses membres et de ses salariés pour répondre à des missions d'accompagnement des politiques publiques locales.
- De porter le label "Technopôle" en France et de procéder à leur certification sur les territoires.

Aussi, si le Technopôle Marseille Provence à Château Gombert a vu son label renouvelé en 2012, c'est lors de cette année 2018-2019 que celui du Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée sera renouvelé.

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranée de l'Arbois, le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée a été rattaché au 1^{er} janvier 2017 à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, désormais pilote du développement stratégique du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée, dans leur dimension entrepreneuriale et technopolitaine, bénéficie, en tant que membre adhérent de l'association RETIS, d'un réseau d'experts sur les politiques publiques de soutien à l'innovation et d'un soutien au rayonnement du territoire métropolitain et de ses initiatives au niveau national.

Compte tenu de l'objet et des objectifs de l'association RETIS, la Métropole Aix-Marseille-Provence a donc décidé d'adhérer à cette association par délibération n°ECO 002-843/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 et de renouveler son adhésion pour l'année 2017 par délibération n°ECO 022-1919/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposer de renouveler cette adhésion pour 2018 et d'approuver le paiement de la cotisation afférente, d'un montant de 2 200 euros par Technopôle, soit 4 400 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECO 002-843/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'association RETIS et paiement de la cotisation 2016 ;
- La délibération n°ECO 022-1919/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'association RETIS et paiement de la cotisation 2017 ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association RETIS, réseau d'experts sur les politiques publiques de soutien à l'innovation, constitue un soutien au rayonnement du territoire métropolitain et de ses initiatives au niveau national ;
- Que compte tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association pour ses 2 Technopôles (Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée), il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2018 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant ;

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2018

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association RETIS, au titre du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et du Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée, ainsi que le paiement de la cotisations 2018 d'un montant de 4 400 euros, soit 2 200 euros pour le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et 2 200 euros pour le Technopôle Arbois Méditerranée.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille Provence – Sous Politique B320 – Nature 6281 – Fonction 61 pour le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et auprès du Conseil de territoire du Pays d'Aix pour le Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée Chapitre 11 – Fonction 61 – Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY